

importance publique pressante), mais elle ne peut être renouvelée que si la Chambre a, dans l'intervalle, procédé à une autre opération.

Or, nous sommes sur «une autre opération». Nous étions à étudier le bill S-10 lorsque le député de Winnipeg-Nord-Centre a présenté sa première motion. Nous sommes maintenant à étudier le bill C-3, proposé par l'honorable ministre des Finances (M. Sharp). Lorsque le député de Brome-Missisquoi a présenté sa motion, c'était donc «une autre opération» de la Chambre.

C'est pourquoi, dans la circonstance, comme tous veulent finir de siéger ce soir et que cela n'aboutira à rien, je crois bon de vous faire remarquer que la motion de l'honorable député de Brome-Missisquoi a été présentée sur «une autre opération», car le député de Winnipeg-Nord-Centre a présenté la sienne, à l'étape de la motion sur le bill S-10, et le député de Brome-Missisquoi, au stade du bill C-3.

C'est pourquoi, dans la circonstance, je suis d'avis que vous ne pouvez faire autrement que déclarer la motion du député de Brome-Missisquoi recevable et acceptable; elle devrait être mise aux voix immédiatement et sans débat, en conformité avec le Règlement de la Chambre que nous avons tous en main.

• (9.30 p.m.)

[Traduction]

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, Votre Honneur a décidé que ces observations ne pouvaient être débattues. Si tel est le cas, je reprendrai immédiatement mon siège, mais si l'argument invoqué par le député de Lapointe doit être entendu, je tiens à signaler à Votre Honneur, au sujet de cet argument, qu'à 7 heures, nous n'avons pas été autorisés à passer à une autre question. Il n'y a donc pas eu d'opérations dans l'intervalle, car on a discuté une chose dont la Chambre n'était pas saisie du tout.

M. Grégoire: Nous étions revenus à l'ordre du jour à 7 heures, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler brièvement de la question de privilège dont la Chambre est saisie ce soir ou qui, sauf erreur . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre est présentement saisie d'un rappel au Règlement. Comme je l'ai dit au député, j'ai examiné attentivement les circonstances et le Règlement.

M. Nugent: Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler au sujet du rappel au Règlement.

M. l'Orateur: S'agit-il du rappel au Règlement visant l'article 25 du Règlement?

M. Nugent: Il concerne les travaux de la Chambre.

M. l'Orateur: Il ne s'agit pas du rappel au Règlement dont nous sommes présentement saisis. Nous examinons le rappel au Règlement soulevé par le député de Lapointe qui, et je lui en sais gré, a voulu se montrer utile; mais je me demande s'il y a réussi. Considérant la situation et tout ce dont la Chambre est saisie, la présidence a décidé que la motion n'était pas recevable.

Je dois dire au député que je ne pouvais modifier cette décision et, malheureusement pour lui, d'après le nouveau Règlement, il ne peut en appeler. Je regrette si une erreur a été faite, et j'espère qu'aucune erreur n'a été faite, mais tant de choses se sont passées que la présidence ne savait pas exactement si nous examinions un nouveau rappel au Règlement ou si nous suivions une procédure intermédiaire. Je ne le crois pas et c'est sur cela que la présidence a fondé sa décision.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur. . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au très honorable premier ministre.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pendant ma brève absence de la Chambre, il semble que le député qui, le premier, a soulevé cette question cet après-midi, m'a demandé si je pouvais faire connaître ma position et celle du gouvernement au sujet de la question, étant donné la nouvelle tournure qu'elle a prise durant la journée.

La Chambre se rappellera, monsieur l'Orateur, que j'ai formulé cet après-midi une proposition qui, à mon sens, permettrait à la Chambre de poursuivre ses travaux pendant que cette question serait examinée hors de la Chambre. J'ai proposé cet après-midi que Votre Honneur, le député et moi-même pourrions discuter et régler de notre mieux cette très grave question, pendant que la Chambre poursuivrait l'examen des travaux inscrits au *Feuilleton*. Cette proposition n'a pas semblé acceptable à la Chambre, car le débat s'est poursuivi.

Depuis lors, diverses idées ont été émises sur la façon de régler la question. En ce qui concerne le gouvernement, je crois que plus